

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28 mai 2020

Dossier complet le :

28 mai 2020

N° d'enregistrement :

2020-0085

#### 1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un ensemble de bureaux, rue du Moulin Delmar à Villeneuve d'Ascq

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NACARAT

Nom, prénom et qualité de la personne

Sébastien BEUREL

habilitée à représenter la personne morale

Directeur d'agence Hauts-de-France

RCS / SIRET

3	1	1	0	8	7	1	7	5	0	0	1	9	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société par actions simplifiées

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39) a) b) Travaux, constructions et opérations d'aménagement qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du Code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup>	<p>Surface de plancher totale projetée de 12500 m<sup>2</sup></p> <p>Le projet n'est pas classé au titre des nomenclatures de la réglementation ICPE ou IOTA.</p>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un ensemble de 12 500m<sup>2</sup> de bureaux localisé au 57 rue du moulin Delmar à Villeneuve d'Ascq. Il vient en lieu et place d'un bâtiment R+1 construit au centre de la parcelle ; ce dernier sera démoli.

Le projet viendra s'implanter en limites parcellaires le long des voies publiques reformant ainsi l'îlot. Un recul a été observé le long du métro et en proximité des maisons individuelles voisines.

Le nouvel îlot projeté s'articulera en 2 bâtiments (l'un de 5000 m<sup>2</sup> environ et l'autre de 7500 m<sup>2</sup> environ) autour d'un patio central qui regroupe les différentes entrées.

Une nappe de stationnement enterré commune aux 2 bâtiments permet de gérer le stationnement. L'accès des véhicules se fait au nord de la parcelle. Quelques places aériennes sont prévues pour les visiteurs.

L'opération pourra être réalisée en 2 phases de construction : le bâtiment pointe en premier lieu et celui qui longe les voies dans un second temps.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet a pour objectif la construction de deux bâtiments à usage de bureaux, avec des intentions urbaines qui s'appuient sur un épannelage volumétrique allant du R+5 au R+2 permettant une parfaite intégration du projet avec son environnement proche. Les façades en R+5 répondent au boulevard de l'ouest et à l'entrée du métro aérien tandis que les parties en R+2 sont en proximité directe avec des maisons individuelles.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet nécessite la démolition du bâtiment et des structures existantes, les terres seront excavées pour la construction d'un parking en sous-sol, un bassin de récupération des eaux pluviales sera implanté en sous-sol au niveau de l'espace vert prévu entre les deux futurs bâtiments.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet accueillera des activités de bureaux, avec parking en sous-sol et aérien, un espace restauration/café et éventuellement des activités de services.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de construire sera déposé, valant démolition pour la partie existante.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher du bâtiment A	5000m <sup>2</sup>
Surface de plancher du bâtiment B	7500m <sup>2</sup>
Surface globale terrain d'assiette du site	6053 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

57, rue du Moulin Delmar  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03°07'31"27 Lat. 50°38'57"88

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont localisées à plus de 2,4 km à l'Est du site : - le Lac du Héron(310013374) - Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem (310013373)  Voir cartographie D de l'Annexe 9.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie A de l'Annexe 9
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie E de l'Annexe 9
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie A de l'Annexe 9
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie E de l'Annexe 9
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Nord. Le site n'est toutefois pas concerné par des actions à mener définies dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie E de l'Annexe 9.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie B de l'Annexe 9.  NB : Une campagne de sondages sera réalisée sur site pour confirmer qu'il ne s'agit pas d'une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au PPRI de la Vallée de la Marque et de ses affluents approuvé le 02 octobre 2015, la zone d'étude n'est pas concernée par l'aléa inondation.  Voir Annexe 7.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans la base de données BASOL, base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif ni dans la base de données BASIAS, base de données des anciens sites industriels et activités de service, ni dans un SIS, secteur d'information des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans la région de la nappe des calcaires carbonifères. Voir cartographie C de l'annexe 9.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté à proximité d'un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable qui recouvre quatre ouvrages recensés dans la Banque du Sous-Sol (00147B2850, 00147B3049, 00147B2958 et 00147B2876) à l'Est du site, le plus proche étant situé à environ 600 mètres du site. Voir Annexe 8.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à proximité du site du Parc du Château de Brigode situé à environ 3,3 km à l'Est. Voir cartographie E de l'Annexe 9.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est le site des Cinq Tailles (FR3112002, Directive oiseaux), situé à plus de 18 km au Sud du site. Voir cartographie E de l'Annexe 9.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie E de l'Annexe 9.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation d'eau du site sera assurée par le réseau public de distribution d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en phase travaux peut impliquer un possible rabattement de la nappe superficielle, cependant les excavations réalisées se feront au-dessus du niveau de la nappe aujourd'hui connu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des travaux de démolition du bâtiment existant pour la construction des deux nouveaux bâtiments ainsi que d'aménagement d'un sous-sol qui engendreront des déblais, ils sont estimés en première approche à 10610 m3. Une caractérisation préalable sera réalisée pour optimiser les filières d'évacuation avec une priorisation pour la valorisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et ses abords sont localisés en zone UG (zone d'activités diversifiées : bureaux-commerces-services) du PLU de la commune de Villeneuve d'Ascq. Il est aujourd'hui construit et occupé par un immeuble de bureaux et un parking associé à des espaces verts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie D de l'Annexe 9.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site existant est déjà occupé et construit, en zone fortement urbanisée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors de zonage de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au PPRI de la Vallée de la Marque et de ses affluents approuvé le 02 octobre 2015. La commune est également concernée par un Plan d'Exposition aux Risques (PER) Mouvements de terrain dû à la présence de cavités souterraines (catiches). L'implantation du projet n'est pas localisé dans une zone d'aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La nature du projet, immeubles de bureaux, commerces et services n'engendre pas de risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, déplacement d'engins de chantier. En phase d'exploitation, véhicules du personnel et des visiteurs avec un trafic maximum estimé à 150 véhicules d'après le nombre de places de parking prévu, évolution possible selon l'aménagement du sous-sol, de l'espace extérieur et les activités des futurs occupants. De plus, le site bénéficie d'une implantation privilégiée avec une station de métro à proximité immédiate et un parking V'Lille (vélos en libre-service). Voir Annexe 5.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les éventuels équipements techniques seront disposés en toiture, ils seront protégés par des écrans afin de réduire le bruit. Le site est localisé à proximité d'axes routiers importants, notamment de l'échangeur 10 de l'autoroute A22, situé au Nord et du boulevard de l'Ouest (RD 48) qui le borde côté Est. De même, le tracé du métro est proche avec une station à proximité immédiate du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage du parking et des abords des bâtiments pour la sécurité du personnel. Eclairage public avec la proximité de la station de métro Les Prés.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rejets non polluants seront générés par le système de ventilation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides générés pour les besoins sanitaires (cafétéria, toilettes...) seront dirigés vers le réseau public d'assainissement de la MEL. Les eaux usées issues des cuisines seront pré-traitées au moyen d'un déboureur/séparateur de graisses. Les autres rejets liquides concernent les eaux pluviales issues des toitures et des voiries, ils seront collectés dans un bassin enterré perméable pour infiltration dans le milieu sol avec éventuel rejet dans le réseau d'assainissement de la MEL (en fonction de la perméabilité), suivant un débit maximum de 4l/s. Voir Annexe 10.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'effluents engendrés au regard du projet, hormis les eaux usées sanitaires qui seront envoyées dans le réseau public raccordé à une station d'épuration urbaine.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés seront non dangereux, principalement des fournitures de bureau (papiers, cartons, encres...) et des déchets alimentaires issus du restaurant/cafétéria. Des zones dédiées seront aménagées pour le dépôt des containers.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet prévoit le même usage que l'exploitation actuelle du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet se situe au niveau d'un site existant déjà construit et occupé. Le nouvel usage correspond à une usage caractéristique de la zone d'implantation (zone d'activités diversifiées : bureaux - commerces - services).L'insertion paysagère sera intégrée au niveau du volet paysager du permis de construire. Les rejets liquides seront réduits, les eaux usées sanitaires seront collectées vers un collecteur raccordé au réseau public de la MEL situé Boulevard de l'ouest, avec un prétraitement des eaux issues des cuisines. Quant aux rejets d'eaux pluviales issus des toitures et des voiries, ils seront collectés au moyen de regards de descente et de regards à grille équipés d'un filtre Adopta puis stockés vers un bassin de tamponnement enterré au niveau de l'espace vert entre les futurs bâtiments. Si l'infiltration des eaux pluviales est incompatible avec l'état des sols, les eaux pluviales seront envoyées vers le réseau public avec un débit maximum de 4l/s.  
Voir Annexe 10.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne un site existant pour un usage comparable à l'actuelle exploitation du site, tout en intégrant des préoccupations environnementales plus développées, notamment la récupération des eaux pluviales et la limitation des rejets en quantité et en qualité.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Extrait de cartographie du zonage réglementaire du PPRI de la Vallée de la Marque Annexe 8 : Périmètre de protection des captages en eau potable à proximité du site Annexe 9 : Cartographies de sensibilité environnementale de la zone d'implantation Annexe 10 : Notice d'assainissement et de gestion de l'eau du projet - Strate Ingénierie

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ville le 28 Mai 2020.

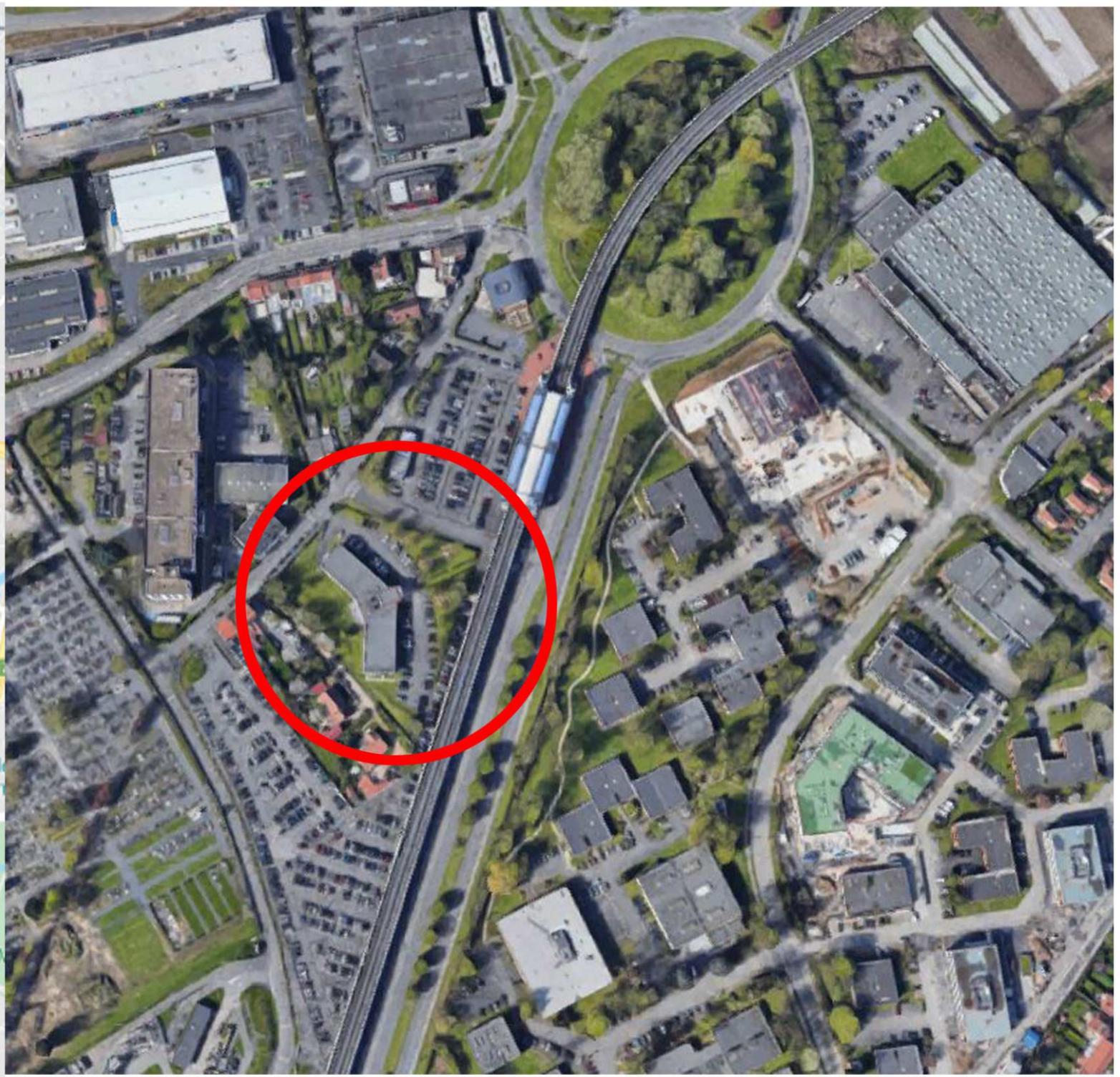
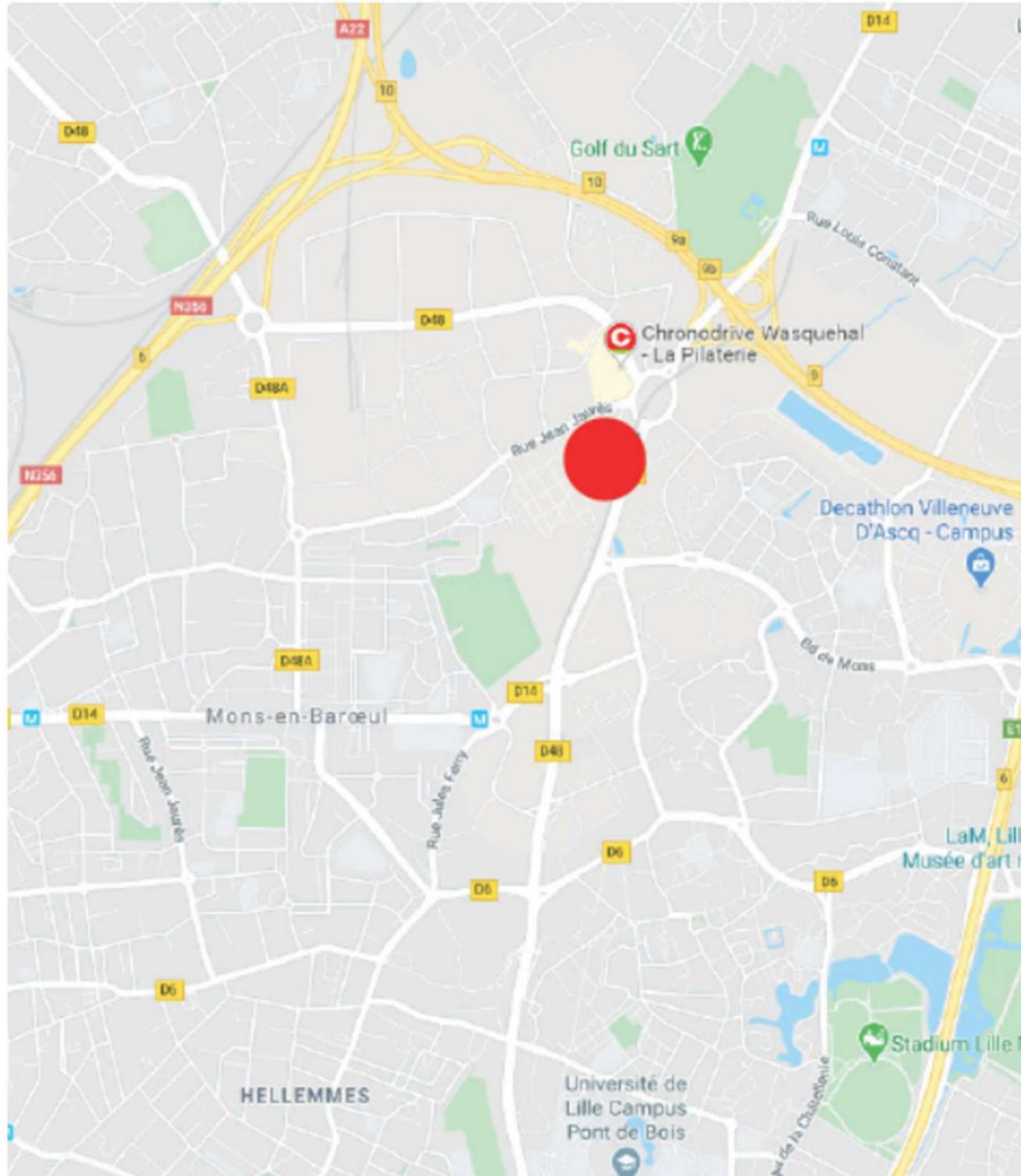
le,

28 Mai 2020.

Signature







**RELIEF**  
ARCHITECTURE

8 BIS AVENUE DE LA MARNE  
BP 50481 59338  
TOURCOING CEDEX  
Tél : (33) 03 20 28 10 00  
Fax : (33) 03 20 28 10 01  
agence@reliefarch.com

2003

Construction de deux immeubles de bureaux

Rue du Moulin Delmar

VILLENEUVE  
D'ASCQ

PLAN DE SITUATION

18/05/2020

ESQ

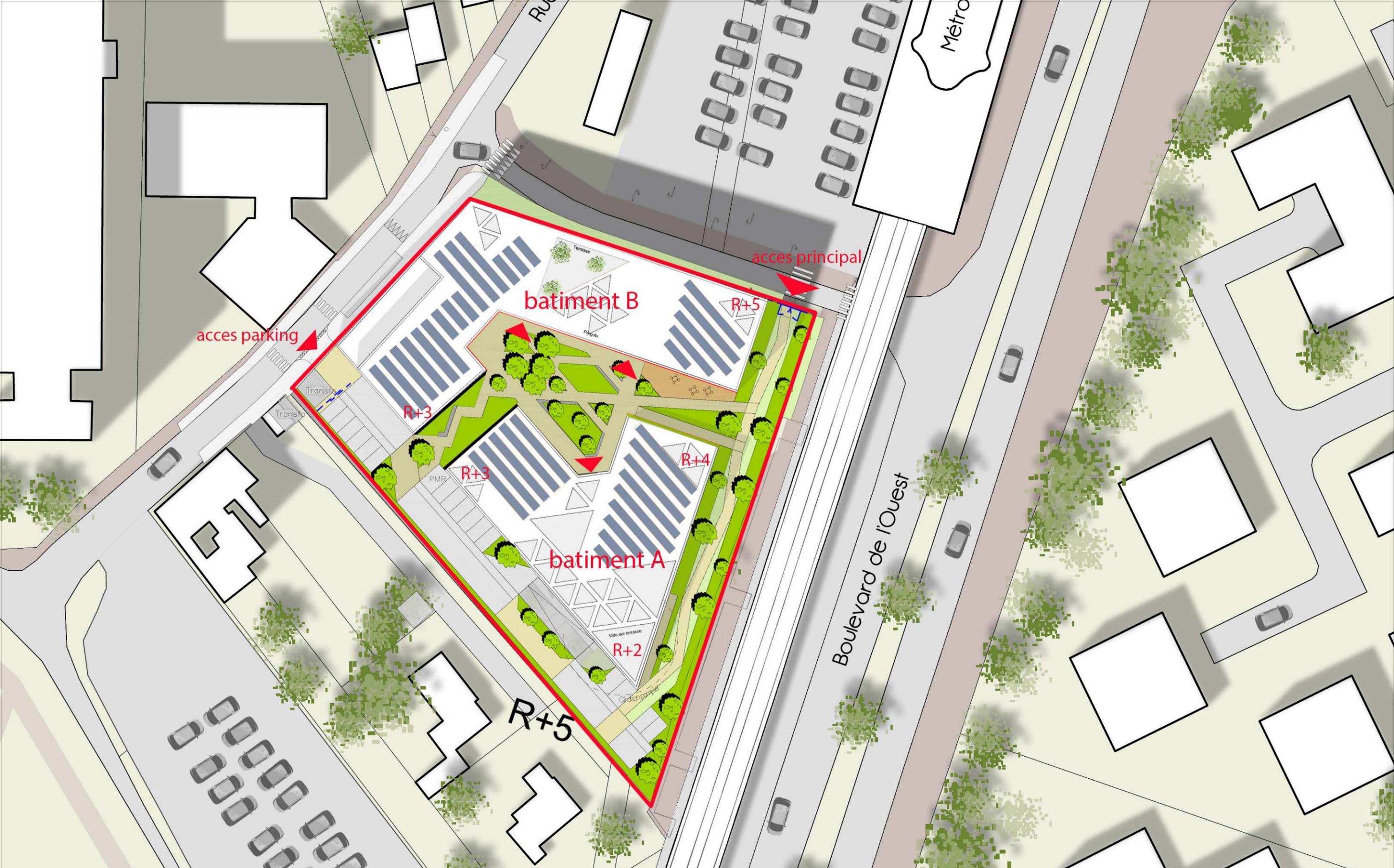
EMETTEUR

Ech. : -

Ind. :



Prises de vue du site existant mai 2020 (photographie aérienne avril 2018)



**RELIF**  
ARCHITECTURE

8 BIS AVENUE DE LA MARNE  
BP 50481 59338  
TOURCOING CEDEX  
Tél : (33) 03 20 28 10 00  
Fax : (33) 03 20 28 10 01  
agence@relifarchi.com

2003 Construction de deux immeubles de bureaux

Rue du Moulin Delmar

VILLENEUVE  
D'ASCQ

PLAN DE MASSE

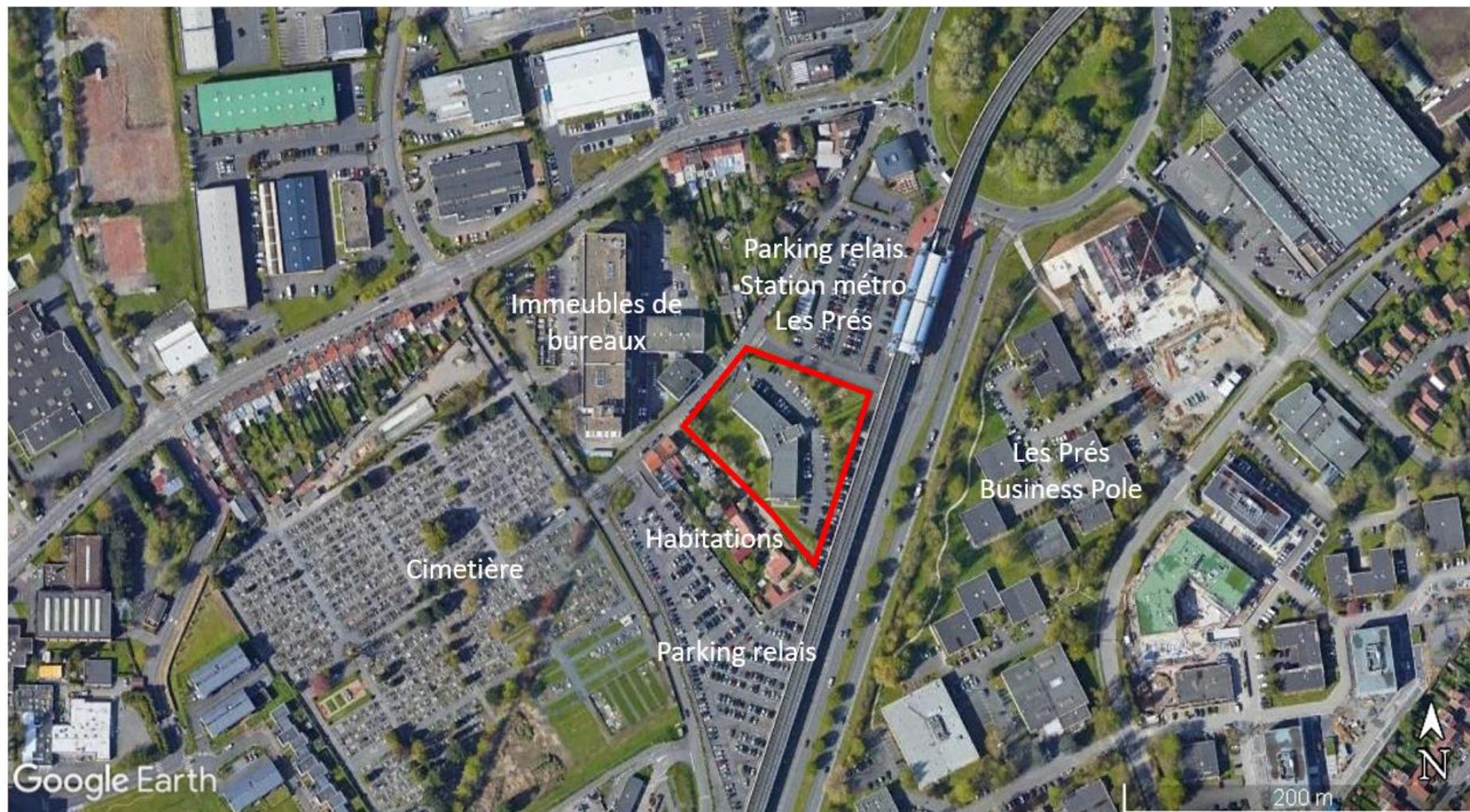
18/05/2020

ESQ

EMETTEUR

Ech. : 1/500

Ind. :



Plan des abords du projet

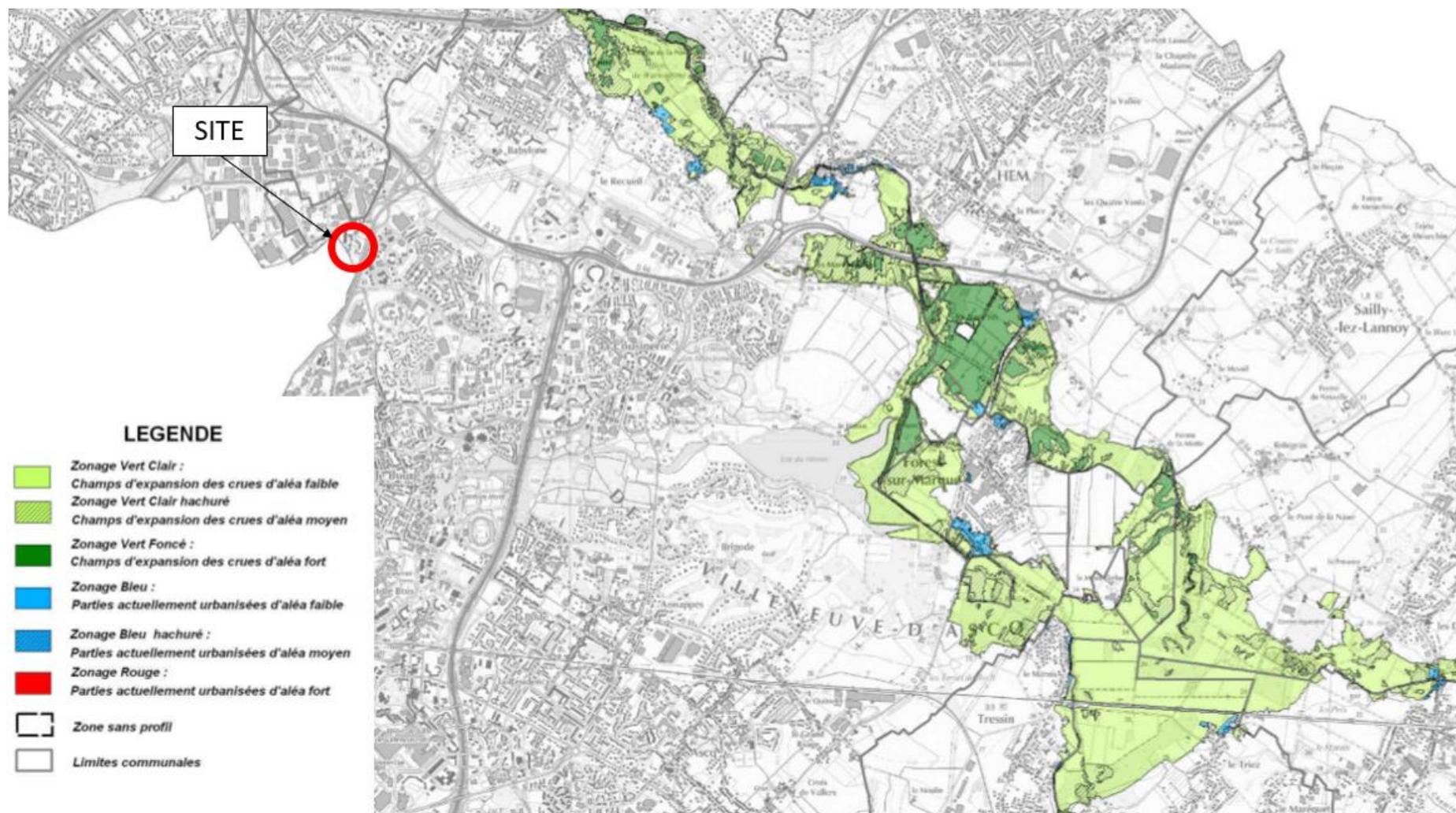


Modes de transport doux autour de la zone d'implantation

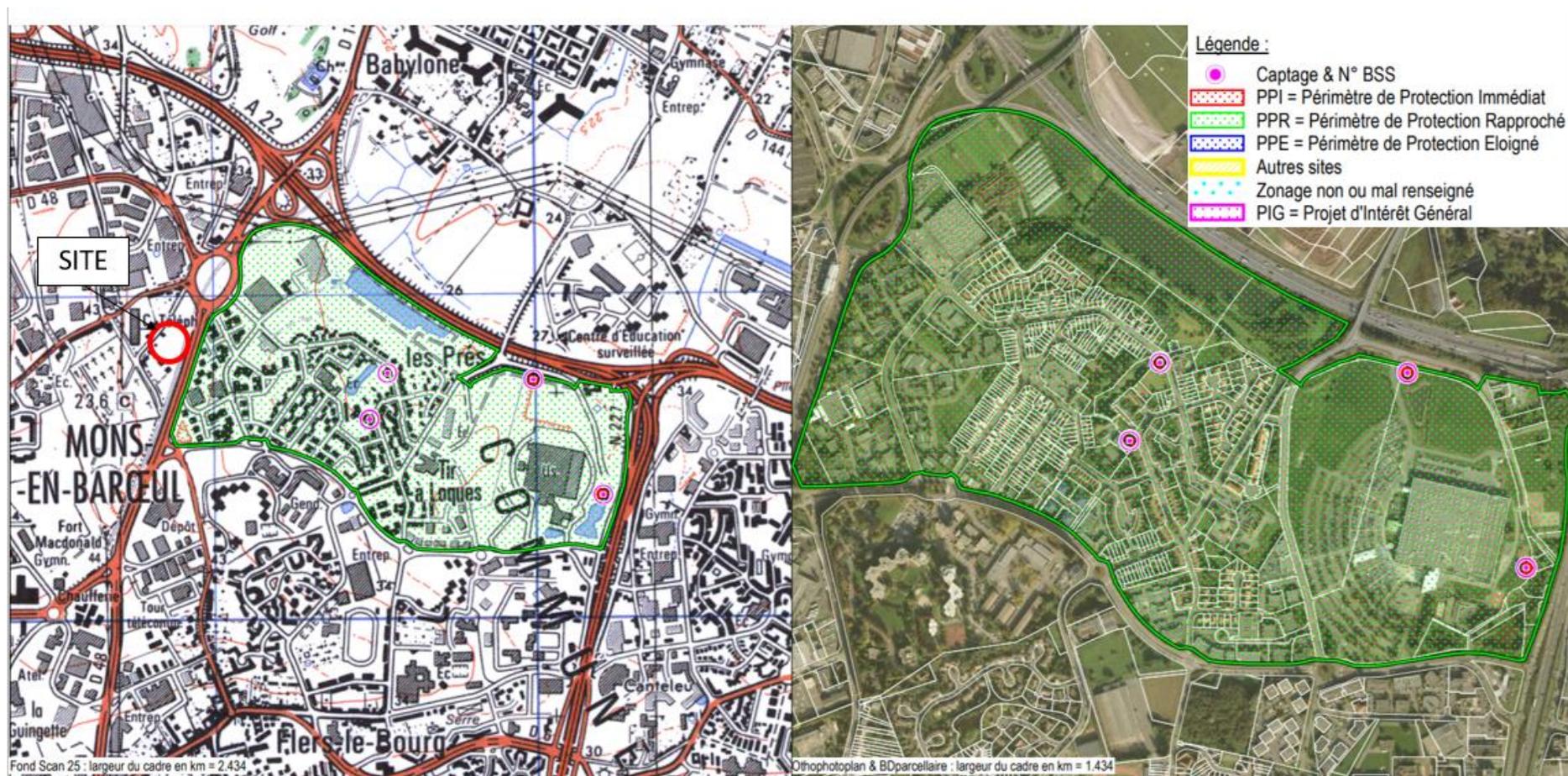
**RELIF**  
ARCHITECTURE



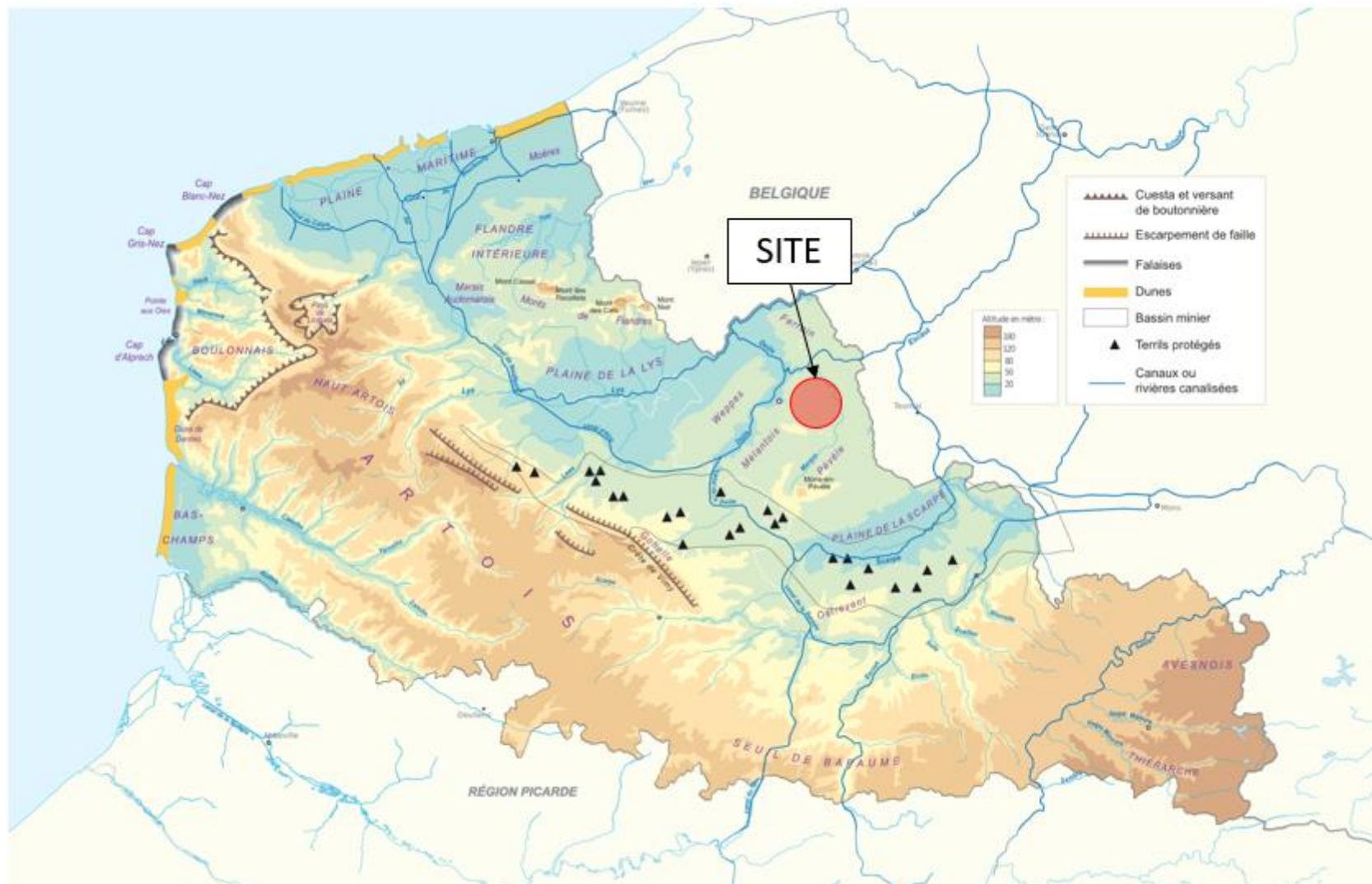
Insertion paysagère du projet



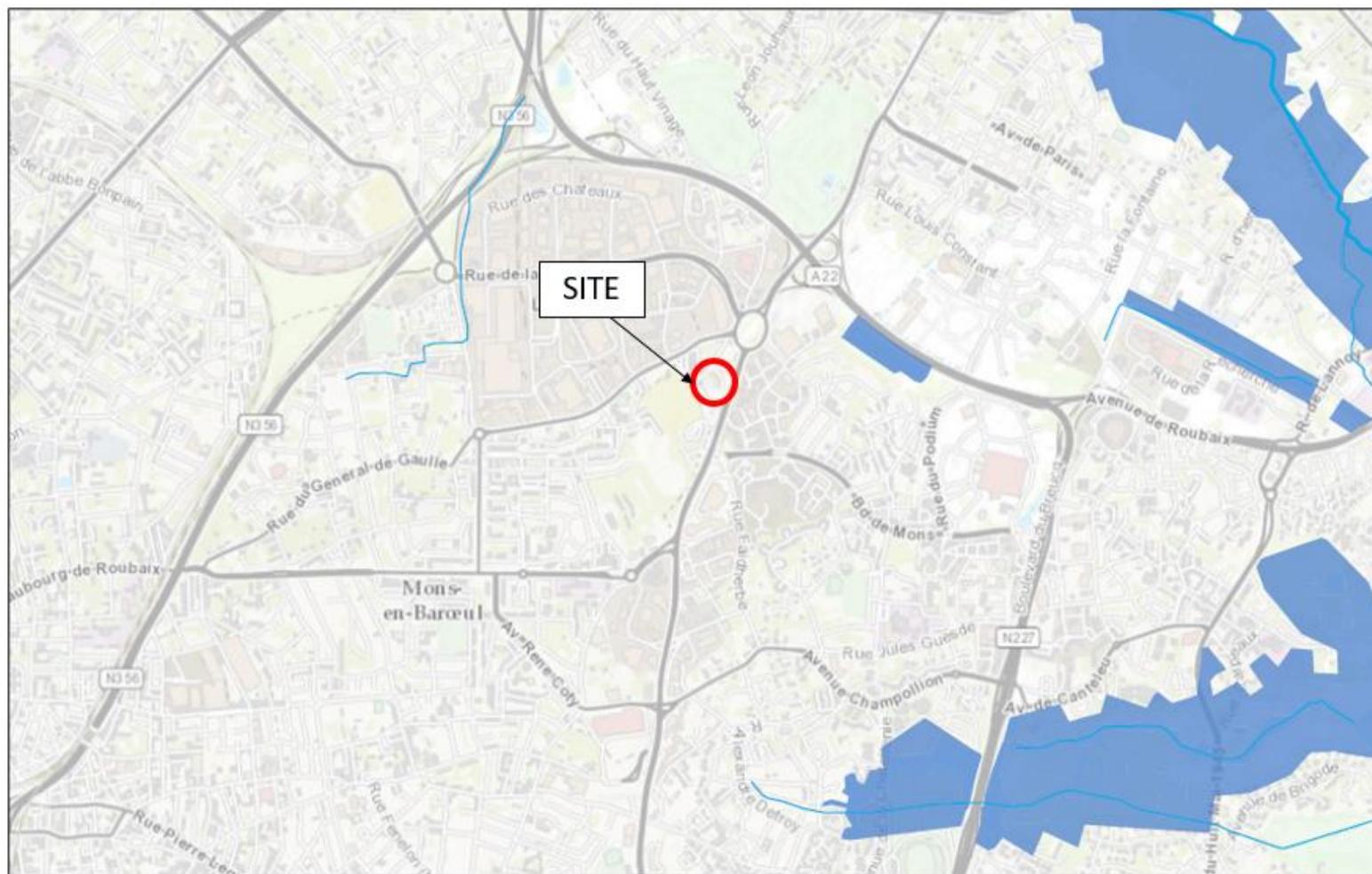
Extrait de carte du zonage réglementaire du PPRI Vallée de la Marque et ses affluents



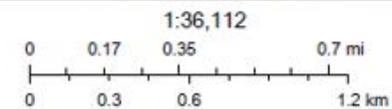
Périmètre de protection des captages d'alimentation en eau potable à Villeneuve d'Ascq



Cartographie A : Carte des reliefs dans la région Nord-Pas-de-Calais et localisation du site



May 18, 2020

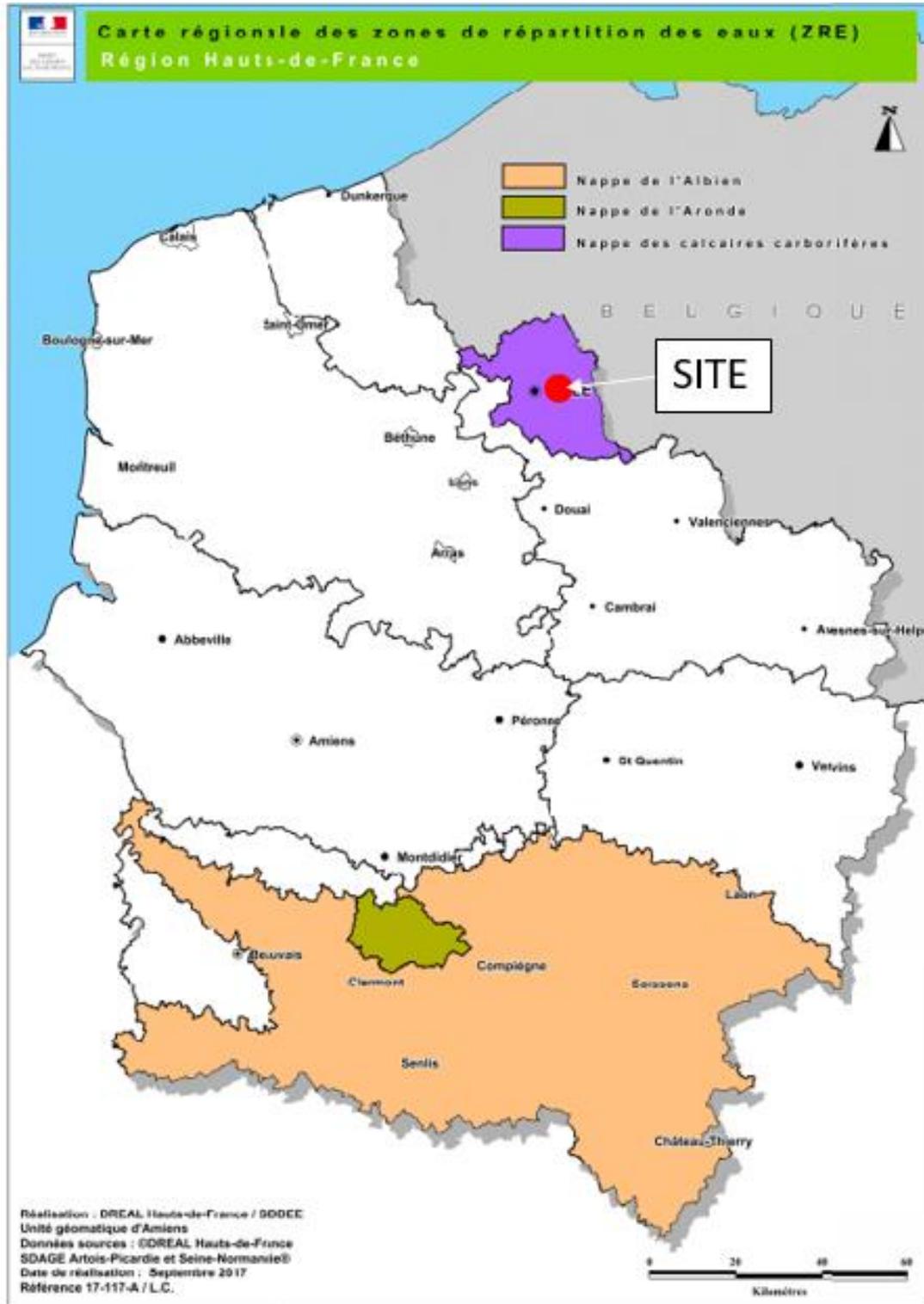


Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS,

Cartographie B : Zones à dominante humide

25 mai 2020

ANNEXE 9



Cartographie C : Zones de répartition des eaux

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – PROJET VDA Rue du Moulin Delmar –  
NACARAT

25 mai 2020

ANNEXE 9

---

Contenu de la carte

Annotations

Zonages nature

Inventaires

Znieff1

Znieff2

Zico

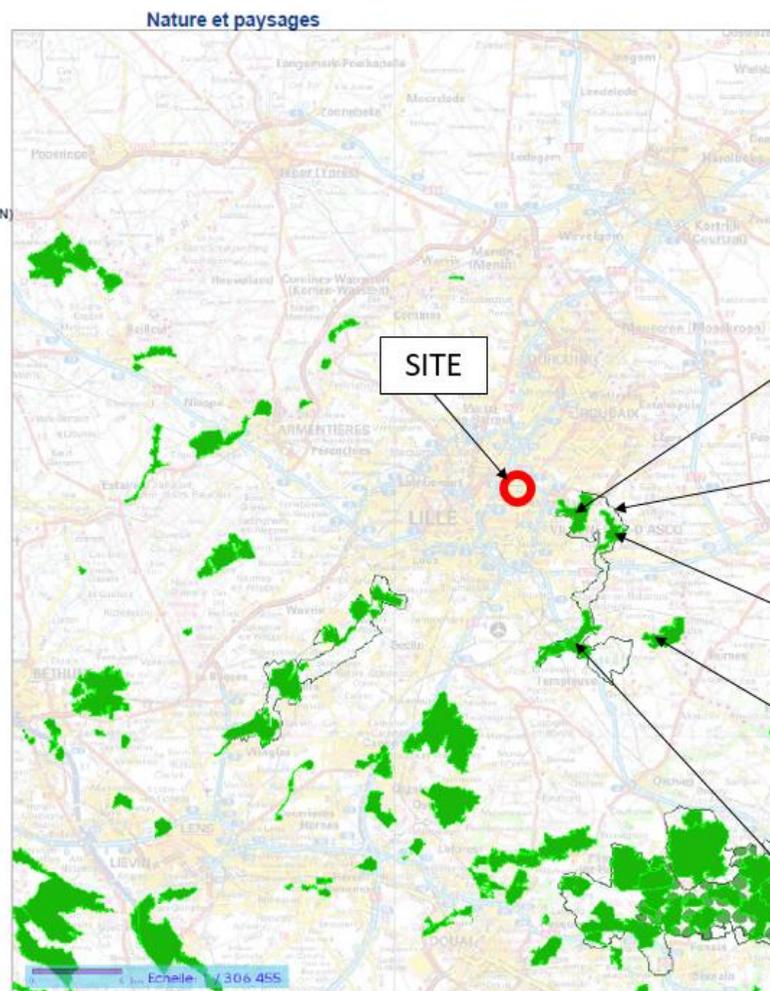
Fonds de plan

Sélection automatique (Couleurs) - (Données Scan 1000, Scan Régional, Scan 100, Scan 25, BdOrtho - Copyright IGN)

1:25000



Tous droits réservés.  
Document imprimé le 24 Mai 2020, serveur Géo- IDE carto V0.2, <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: patrice.sauvage.



- Lac du Héron (ZNIEFF type I)
- Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem (ZNIEFF type II)
- Prairie et bois humides des 17 bonniers (ZNIEFF type I)
- Bois et Prairies de Boughelles et Wannehain (ZNIEFF type I)
- Marais d'Ennevelin (ZNIEFF type I)

Cartographie D : Carte des ZNIEFF autour de la zone d'implantation du projet

**Contenu de la carte**

Annotations

Zonages nature

Espaces protégés

- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Réserve biologique (ONF)
- Parc naturel régional
- Parc naturel marin
- Opération Grand Site

Engagements internationaux

- RAMSAR
- Natura2000 - ZPS
- Natura2000 - ZSC

Inventaires

- Znieff1 en mer
- Inventaire du patrimoine géologique (IRPG)
  - Site de grande ampleur
  - Site ponctuel

Zonages paysages

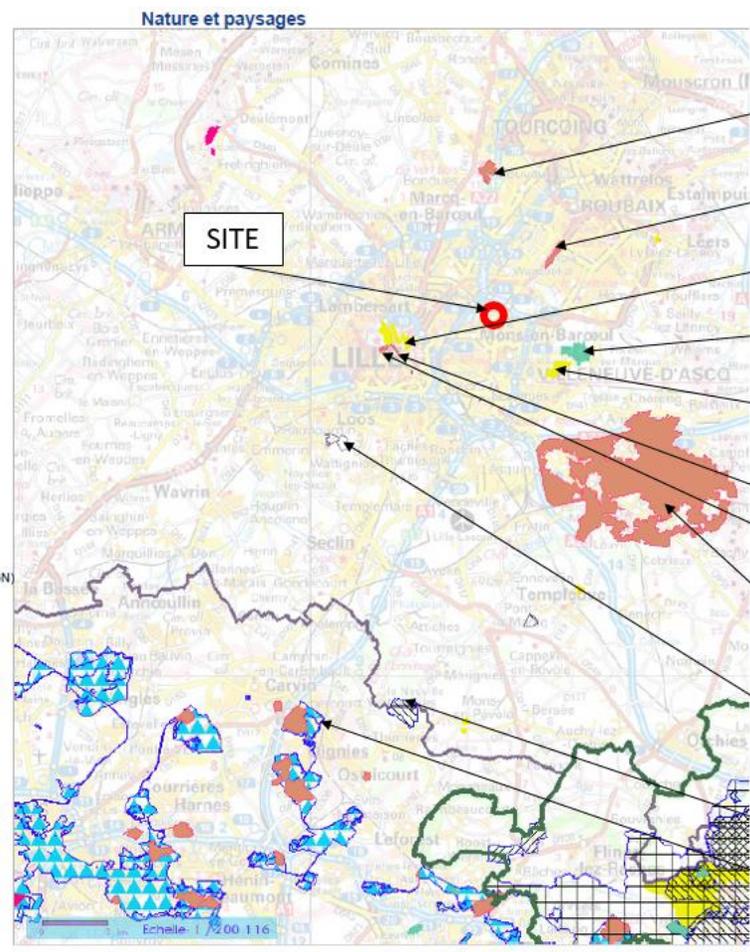
- Site classé
- Site inscrit
- Unesco

Fonds de plan

Sélection automatique (Couleurs) - (Données Scan 1000, Scan Régional, Scan 100, Scan 25, BdOrtho - Copyright IGN)



Tous droits réservés.  
Document imprimé le 24 Mai 2020, serveur Géo- IDE carto V0.2, <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: patrice.sauvage.



- Château et Parc du Vert-Bois (site classé)
- Parc Barbieux, Roubaix (site classé)
- Façade de l'Esplanade (site inscrit)
- Réserve naturelle régionale du Héron
- Parc du Château de Brigode (site inscrit)
- Quai du Wault, Lille (site classé)
- Jardin Vauban, Lille (site classé)
- Champ de bataille de Bouvines (site classé)
- Craies blanches dans la carrière Loos-Emmerin (IRPG)
- Les Cinq Tailles (Natura 2000)
- Ancienne Fosse n°2 (UNESCO)

Cartographie E : Carte des sites naturels protégés (parcs, sites, inscrits, classés, biotope UNESCO)



STRATE INGENIERIE – Bureau d'études techniques en Aménagement  
14, rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
R.C.S. LILLE 431 541 812

Commune :

**VILLENEUVE D'ASCQ**

Adresse :

**Rue du Moulin Delmar**

Opération :

« »

Projet :

**Construction de 2 immeubles de bureaux**

---

## **Demande d'examen au cas par cas**

### **Notice Assainissement et Gestion de l'eau**

---

<u>Référence :</u>	D-20-00XX	<u>Date :</u>	1905/2020	<u>Version :</u>	01
--------------------	-----------	---------------	-----------	------------------	----

MAÎTRE D'OUVRAGE

**NACARAT**

594 Avenue Willy Brandt  
59777 LILLE

ARCHITECTE

**RELIEF**

8 BIS Avenue de la Marne  
59338 TOURCOING

MAÎTRE D'OEUVRE VRD

**STRATE INGENIERIE**

14 rue Haddock  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

## GESTION DES EAUX USEES DU PROJET

La globalité des eaux usées issus du bâtiment seront collectées par l'intermédiaire d'un collecteur Ø200mm en PVC.

Le bâtiment est raccordé à ce collecteur via des canalisations de branchements de Ø160 mm en PVC.

Les eaux usées issues des cuisines seront prétraitées via un Débourbeur/Séparateur à graisses.

Le collecteur sera connecté au réseau EU existant appartenant à la MEL situé boulevard de l'ouest.

Cette connexion se fera via une boîte de branchement implantée en domaine public à la limite de l'emprise de l'opération. Ce branchement principal sera réalisé par le concessionnaire.

## GESTION DES EAUX PLUVIALES DU PROJET

Les eaux pluviales de ruissellement issues des toitures sont collectées au moyen de regards de descente d'eaux pluviales et les eaux pluviales issues de la voirie sont collectées par des caniveaux, des regards à grille et un collecteur de Ø315 mm en PVC.

Chaque regard à grille ou bouche d'injection sera équipée d'un filtre Adopta®.

Les eaux seront ensuite stockées dans un bassin enterré situé sous l'espace vert entre les bâtiments A et B.

Le bassin sera réalisé à l'aide de Structures Alvéolaires Ultralégères présentant un indice de vide de 95%.

Le bassin sera perméable permettant aux eaux de s'infiltrer directement dans le sol support.

Si les résultats de l'étude de sols sont défavorables à l'infiltration des eaux pluviales (Nappe affleurante ou coefficient d'infiltration trop faibles), les eaux pluviales seront envoyées vers le collecteur MEL existant boulevard de l'ouest suivant un débit maximum de 4 litres par seconde.

Cette connexion se fera via une boîte de branchement implantée en domaine public à la limite de l'emprise de l'opération. Ce branchement principal sera réalisé par le concessionnaire.

La note de dimensionnement du bassin de tamponnement pour une pluie d'occurrence 30 ans est annexée page suivante.

*Fait à Villeneuve d'Ascq, le 20 mai 2020*

*Rédigé par STRATE INGENIEIRIE*

NACARAT  
VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Calcul selon courbe Intensité-Débit-Fréquence de type exponentielle  $ica \times T^a(-b)$

Nom de la courbe Lille - 30 ans - 15-360° (Météo 1982-2016)  
 $a = 12,137$   
 $b = 0,733$

Surface de la zone	m <sup>2</sup>	6 037,00		
<b>Imperméabilisation</b>				
Bâtiments, maisons	m <sup>2</sup>	4 213,00	$\times 1,00 =$	4 213,00
Espace Vert	m <sup>2</sup>	412,00	$\times 0,20 =$	82,40
Voies, trottoirs	m <sup>2</sup>	1 062,00	$\times 0,95 =$	1 008,90
Parking engazonnés	m <sup>2</sup>	350,00	$\times 0,65 =$	227,50
Surface active	m <sup>2</sup>	6 037,00	$\times 0,92 =$	5 531,80

<b>Débit de fuite</b>	l/s	4,00
	l/s/ha	6,63
	l/min	240,00

<b>Calcul de la rétention</b>		
T <sub>c</sub>	min	359,4
Période de retour	ans	30
Région		Lille

<b>Volume utile de stockage</b>	m <sup>3</sup>	236,83
<b>Mode de tamponnement</b>		SAUL
Surface tamponnement	m <sup>2</sup>	380,0
Hauteur de matériaux	m	0,66
Indice de vide	%	95,0
Volume de stockage	m <sup>3</sup>	238,3

<b>Temps de vidange de l'événement</b>	he	16,4
<b>Temps de vidange de l'ouvrage</b>	he	16,5

Volume de retenue nécessaire

